Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 26 Mars 2014 - n°688

Élections - Les villes moyennes seront la clé des résultats du scrutin de dimanche prochain
Economie - Aéroports et compagnies aériennes : les aides publiques encadrées par l'UE
Gestion - Vers une meilleure fiabilisation des comptes publics locaux
Economie - Consultation ouverte pour un mois sur la transition écologique
Economie - Espaces verts, opération "zéro phyto"
Economie - Coordination, simplification et courtoisie : les résultats de la consultation nationale sur le tourisme

ÉLECTIONS

Les villes moyennes seront la clé des résultats du scrutin de dimanche prochain

Tous les analystes craignaient une abstention record à l'occasion du premier tour des élections qui ont eu lieu dimanche 23 mars. Sur ce point, ils ne se sont pas trompés. D'après le ministère de l'Intérieur, le taux d'**abstention** au premier tour des municipales, dimanche, était de 36,45%. Il s'agit d'un **record** pour ce type d'élections locales (l'abstention était de 33,46% au premier tour des municipales en 2008).

Ce premier tour se traduit par plusieurs enseignements significatifs, mais aussi par des surprises de taille au niveau des villes moyennes*.

** : la Fédération des villes moyennes a dressé ces constats, à partir des résultats électoraux d'un échantillon représentatif de 282 villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants.* **Dimension locale évidente**

La dimension locale, c'est-à-dire la personnalité et le bilan des équipes sortantes, reste une donnée essentielle de ces élections locales, puisqu'une centaine de listes, relevant des équipes sortantes (soit plus d'un tiers des villes moyennes), ont atteint le seuil des 50% des suffrages exprimés, et remporté ces élections dès le premier tour.

Sur une centaine de têtes de listes élues dès le 23 mars, soit plus d'un tiers des villes moyennes, 32 se situent à gauche de l'échiquier politique, 11 se situent au centre ou sont sans étiquette, 57 à droite dont 2 à l'extrême droite.

A gauche, les victoires dès le premier tour sont intervenues dans un très grand nombre de cas, dans les villes moyennes d'Outre-mer. Abbeville, Annonay, Auch, Bourg-en-Bresse, Liévin, Cahors, Nogent-sur-Oise, Tulle, Vandœuvre font partie des villes de métropole où la gauche a été reconduite dans ses fonctions.

À droite, 57 maires ont été reconduits dès le premier tour. Dans un petit nombre de villes, les maires ont été renouvelés par plus de deux tiers des électeurs, comme à Combs-la-Ville (69,85%), à Yerres (77,14%), à Étampes (71,92%), à Saint-Dizier (72,62%) ou encore à Vitré (76,23%).

Triangulaires, quadrangulaires et pentagulaires : du jamais vu dans les villes moyennes !

Parmi les autres enseignements tirés de ce premier tour, figure aussi l'importance des préoccupations des habitants des villes pour leur avenir, et l'influence des enjeux de politique nationale, qui sont venus interférer plus fortement dans ce scrutin de dimension locale.

L'importance de l'abstention, des votes blancs ou du vote sanction, qui concrétise une sorte de rejet des partis traditionnels, ainsi été nettement sous-estimée par les sondeurs, au niveau de l'électorat des villes moyennes.

Du fait de l'éparpillement des listes « dissidentes » à gauche comme à droite, de l'importance du vote contestataire lié aux extrêmes (essentiellement représenté par le nombre de listes apparentées au Front national présentes au second tour), mais aussi probablement en raison d'une défiance à l'égard des partis majoritaires, **les électeurs des villes moyennes vont être confrontés à des choix multiples lors de ce second tour**.

En témoigne le nombre de triangulaires, quadrangulaires et pentagulaires, par rapport au niveau de l'ensemble des villes.

- Nombre de triangulaires dans les villes moyennes : 84 dont 46 où le FN est présent
- Nombre de quadrangulaires : 62 dont 44 où le FN est présent
- Nombre de pentagulaires : 15 dont 13 où le FN est présent

L'implantation du Front national dans les conseils municipaux et communautaires des villes moyennes est désormais effective

Outre deux villes moyennes (Hénin-Beaumont et Orange) remportées au premier tour, plusieurs conseils municipaux et intercommunaux vont voir siéger des élus d'opposition appartenant au Front national. Les élus de ce parti sont ainsi déjà présents dans 34 villes moyennes, dont l'élection s'est jouée dès le premier tour, et seront assurés de l'être dans une centaine d'autres, soit pratiquement la moitié des villes moyennes.

En conséquence, si les logiques de désistement ne semblaient pas fonctionner en faveur des partis majoritaires, un grand nombre de maires de villes moyennes DVG ou DVD pourraient faire leur apparition à l'issue du 30 mars prochain. Une dizaine de villes moyennes pourraient en outre être conquises par le Front national.

Le niveau de l'abstention et les logiques de report des électeurs des villes moyennes auront donc une influence décisive sur ce second tour.

ECONOMIE

Aéroports et compagnies aériennes : les aides publiques encadrées par l'UE

La Commission a adopté, le 20 février 2014, de nouvelles lignes directrices sur la manière dont les États membres peuvent soutenir les aéroports et les compagnies aériennes. Confrontée à une forte mobilisation des parties prenantes, elle a assoupli sa position au regard de son projet initial, en revoyant notamment à la hausse les seuils d'aide pour les petits aéroports.

Ces lignes directrices concernent 3 types d'aides :

1. Les aides au fonctionnement.

Elles seront autorisées pour les aéroports de moins de 3 millions de passagers par an pendant une période transitoire de dix ans, sous certaines conditions, afin de laisser aux aéroports le temps d'adapter leur modèle d'entreprise. Le montant maximal de l'aide autorisée sera limité, pour chaque année de la période de transition, à 50 % du déficit de fonctionnement initial de l'aéroport. Les petits aéroports de moins de 700 000 passagers par an (contre 200 000 pour la proposition initiale), pourront bénéficier d'une telle aide sans période transitoire et avec un taux maximal de 80 % de l'écart de financement de fonctionnement initial de l'aéroport.

2. Les aides en faveur des investissements dans les infrastructures aéroportuaires.

Ces aides sont autorisées « s'il existe un réel besoin en matière de transport » et « si l'octroi d'une aide publique est nécessaire pour garantir l'accessibilité d'une région ». Les nouvelles lignes directrices fixent les intensités d'aide maximales qui sont calculées en fonction de la taille des aéroports :

- trafic inférieur à 1 million de passagers par an : aide maximale de 75 %.
- trafic compris entre 1 million et 3 millions : 50 %
- trafic supérieur à 3 millions de passagers par an : 25%

3. Les aides au démarrage.

Les aides au démarrage en faveur des compagnies aériennes qui ouvrent une nouvelle liaison aérienne sont autorisées pour autant qu'elles restent limitées dans le temps (3 ans).

Plus d'informations : *http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-172_fr.htm*

Source : *la MEPLF*

GESTION

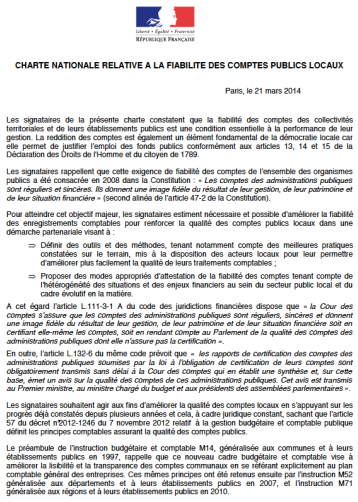

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHARTE NATIONALE RELATIVE A LA FIABILITE DES COMPTES PUBLICS LOCAUX

Paris, le 21 mars 2014

Les signataires de la présente charte constatent que la fiabilité des comptes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics est une condition essentielle à la performance de leur gestion. La reddition des comptes est également un élément fondamental de la démocratie locale car elle permet de justifier l'emploi des fonds publics conformément aux articles 13, 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789.

Les signataires rappellent que cette exigence de fiabilité des comptes de l'ensemble des organismes publics a été consacrée en 2008 dans la Constitution : « *Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière* » (second alinéa de l'article 47-2 de la Constitution).

Pour atteindre cet objectif majeur, les signataires estiment nécessaire et possible d'améliorer la fiabilité des enregistrements comptables pour renforcer la qualité des comptes publics locaux dans une démarche partenariale visant à :

⇒ Définir des outils et des méthodes, tenant notamment compte des meilleures pratiques constatées sur le terrain, mis à la disposition des acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer plus facilement la qualité de leurs traitements comptables ;

⇒ Proposer des modes appropriés d'attestation de la fiabilité des comptes tenant compte de l'hétérogénéité des situations et des enjeux financiers au sein du secteur public local et du cadre évolutif en la matière.

A cet égard l'article L.111-3-1 A du code des juridictions financières dispose que « *la Cour des comptes s'assure que les comptes des administrations publiques sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière soit en certifiant elle-même les comptes, soit en rendant compte au Parlement de la qualité des comptes des administrations publiques dont elle n'assure pas la certification* ».

En outre, l'article L.132-6 du même code prévoit que « *les rapports de certification des comptes des administrations publiques soumises par la loi à l'obligation de certification de leurs comptes sont obligatoirement transmis sans délai à la Cour des comptes qui en établit une synthèse et, sur cette base, émet un avis sur la qualité des comptes de ces administrations publiques. Cet avis est transmis au Premier ministre, au ministre chargé du budget et aux présidents des assemblées parlementaires* ».

Les signataires souhaitent agir aux fins d'améliorer la qualité des comptes locaux en s'appuyant sur les progrès déjà constatés depuis plusieurs années et cela, à cadre juridique constant, sachant que l'article 57 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique définit les principes comptables assurant la qualité des comptes publics.

Le préambule de l'instruction budgétaire et comptable M14, généralisée aux communes et à leurs établissements publics en 1997, rappelle que ce nouveau cadre budgétaire et comptable vise à améliorer la lisibilité et la transparence des comptes communaux en se référant explicitement au plan comptable général des entreprises. Ces mêmes principes ont été retenus ensuite par l'instruction M52 généralisée aux départements et à leurs établissements publics en 2007, et l'instruction M71 généralisée aux régions et à leurs établissements publics en 2010.

Vers une meilleure fiabilisation des comptes publics locaux

La charte nationale relative à la fiabilité des comptes locaux a été signée le 21 mars 2014 par Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, Bernard Cazeneuve, ministre délégué au Budget et Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, ainsi que par les présidents des grandes associations nationales d'élus locaux (dont la FVM) et le Premier président de la Cour des comptes.

En soulignant l'importance de la qualité comptable pour la démocratie locale et en se fondant sur les bonnes pratiques constatées sur le terrain, cette charte a pour ambition de fédérer tous les acteurs locaux en harmonisant à l'échelle nationale les méthodes et les outils mis à leur disposition.

La charte propose également d'adapter les modes d'attestation de la fiabilité des comptes à l'hétérogénéité des situations et des enjeux financiers au sein du secteur public local.

Les orientations générales définies dans la charte feront l'objet d'un suivi régulier par le Comité national relatif à la fiabilité des comptes publics locaux, instance partenariale rassemblant les représentants des ordonnateurs locaux, des comptables publics et des juges des comptes.

Télécharger La charte nationale relative à la fiabilité des comptes publics locaux

ECONOMIE

Consultation ouverte pour un mois sur la transition écologique

La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 (SNTEDD), qui succède à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) est en cours d'élaboration – (voir *Ondes moyennes* n°458). La SNTEDD est un document de planification et de programmation qui propose, pour les six années à venir, des orientations et des priorités pour répondre aux grands enjeux environnementaux et à leurs conséquences économiques et sociales. Cette stratégie veut interroger ainsi « *les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble* ». Une consultation publique est donc ouverte du 20 mars au 20 avril 2014 et nous vous invitons cordialement à relayer l'information auprès des membres de votre réseau.

Un document collectif

Élaborée en concertation par le Conseil national de la Transition énergétique, la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable2014-2020 a vocation à être utilisée par les représentants territoriaux de l'Etat dans leurs relations avec les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales, selon les cinq finalités du développement durable (Art. L.110.1 du code de l'environnement : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables). Les services de l'Etat poursuivront l'élaboration et le déploiement de projets territoriaux de développement durable et d'agenda 21 locaux, adossés à ces cinq finalités. Ces thématiques pourront soutenir les actions contribuant à la réalisation des objectifs de la SNTEDD en signant avec les collectivités territoriales des conventions particulières (Art. 254 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Les 9 axes transversaux

Cette nouvelle Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable est définie dans un document de près de 90 pages et se décline en 9 axes transversaux de travail, selon les thématiques suivantes :

1) Développer des territoires durables et résilients ;
2) S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone ;
3) Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales ;
4) Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers ;
5) Accompagner la mutation écologique des activités économiques ;
6) Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique ;
7) Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique ;
8) Mobiliser les acteurs à toutes les échelles ;
9) Promouvoir le développement durable au niveau européen et international.

Modalités de réponse

Les collectivités territoriales, comme les ONG ou les institutions, peuvent faire des contributions sur le document ouvert à consultation soit en répondant directement à . Des questions sont proposées pour faciliter la réflexion :

«- Selon vous, parmi les 9 axes, lequel vous paraît le plus prioritaire pour accélérer la transition écologique de notre pays ? et pourquoi ?

- Quels sont les facteurs de réussite de la transition écologique ?

- Comment pourriez-vous vous engager dans le cadre de la SNTEDD et inciter à agir en faveur de la transition écologique ?

- A la lecture de l'avant-projet, quels sont les trois mots qui définiraient le mieux selon vous la SNTEDD ? »

Il est possible de télécharger *l'avant-projet de la SNTEDD*

ECONOMIE

Espaces verts, opération "zéro phyto"

Le ministère de l'écologie et ses partenaires lancent, cette année encore, une campagne de sensibilisation du grand public à l'utilisation des pesticides. Objectif : réduire l'usage de ces produits en France.

Les pesticides interdits dans les espaces verts et les jardins

Le 23 janvier 2014, l'Assemblée nationale adopte sans modification en première lecture de la loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2022, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Ecophyto : un plan pour réduire l'usage des pesticides

Le plan Ecophyto, piloté par le ministère de l'Agriculture, pour le volet zones agricoles, et animé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour le volet zones non agricoles, fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des pesticides en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales et associations sont mobilisés.

Pour en savoir plus

ECONOMIE

Coordination, simplification et courtoisie : les résultats de la consultation nationale sur le tourisme

Le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme a rendus publics les résultats de la consultation nationale lancée ces derniers mois en parallèle des Assises du Tourisme. Ce sont ainsi 2690 répondants qui ont exprimé leur opinion sur neuf thématiques présélectionnées par le Ministère, dont près de 1500 professionnels du tourisme (hébergement principalement) et plus de 250 représentants de Collectivités territoriales, du niveau communal majoritairement.

La première thématique était celle de **l'émergence de nouvelles destinations en France,** à laquelle les répondants ont estimé que gérer des circuits thématiques au sein des territoires était la solution prioritaire. Ils soulignent l'importance d'aller au delà des limites administratives pour proposer une offre lisible et correspondant à un potentiel particulier : gastronomie, sujets sociaux, valeur patrimoniale, tourisme de mémoire, etc, les circuits permettant alors de lier des territoires et destinations entre eux, selon leur cohérence thématique.

Afin de **diversifier l'offre touristique**, proposer des activités en dehors des « saisons » traditionnelles semble l'option la plus pertinente, autour d'évènements sportifs ou liés aux traditions locales par exemple, mais également en axant l'offre vers une clientèle étrangère et en s'adaptant à ses demandes et besoins.

Le manque de synergie entre acteurs publics et privés est relevé comme étant le principal obstacle au **développement du tourisme d'affaire et évènementiel.** Pour renforcer le potentiel touristique et économique de ces évènements, professionnels du tourisme comme particuliers soulignent la nécessité de la mise en réseau des différents acteurs, une meilleure coordination entre ces deniers, par des outils comme une charte commune par exemple, ou la mise en place de « packages » tout compris. Par exemple, la valorisation du patrimoine matériel ou immatériel devrait être approfondie lors de grands évènements sportifs.

Si la France peut se targuer d'être une destination mondiale de choix, l'image de l'accueil réservé aux touristes étrangers en France n'en est pas moins très négative. Points saillants selon les résultats de la consultation, afin **d'améliorer l'accueil des touristes étrangers** : la pratique et l'apprentissage des langues étrangères, mais également l'esprit d'accueil. La solution, d'après les répondants à la consultation : une forte sensibilisation des Français à l'importance de la courtoisie et du sens de l'hospitalité, par la formation, l'information tout simplement. L'objectif : améliorer la mauvaise image de l'accueil des touristes par les français.

En parlant de formation, il s'agit, selon les répondants, d'une clé pour **faire des métiers du tourisme une filière attractive et d'excellence.** La création de pôles d'excellences, de spécialisations tourisme au sein des universités, ou le développement d'une offre de formation publique, ainsi qu'une meilleure communication autour des formations associée à une réhabilitation de l'image de la formation touristique pourraient être le moyen d'améliorer celle-ci. La sécurisation de l'emploi et la valorisation des métiers du tourisme sont également relevées comme importantes.

En termes d'investissements, l'encouragement à la rénovation et la montée en gamme de l'hébergement existant semblent les priorités. Pour développer cette capacité d'investissement, de nombreux participants notent l'importance d'une réflexion autour de la fiscalité et notamment la taxe de séjour, ainsi que des mesures d'aide aux investissements (sanctuarisation d'une partie du montant des visas, micro-crédits, financement par les touristes et non les contribuables locaux). **L'accompagnement des professionnels du secteur du tourisme** reposerait majoritairement sur l'efficacité de l'action des différents acteurs publics autour d'une même destination. Mots d'ordre : simplification et lisibilité. L'empilement de structures, souvent associé à une réflexion sur le tourisme lié à des frontières administratives semble dommageable. Une solution serait la création de structures correspondant à des bassins de tourisme, des marques touristiques visibles et lisibles, afin de ne pas oublier les attentes du marché au détriment des limites administratives.

Les nouvelles technologies semblent indubitablement un atout pour le tourisme, une priorité relevée par les répondants semblant être une meilleure valorisation de l'offre touristique sur internet sous une bannière « France ». Elle permettrait de structurer l'offre, de la référencer. Sont également cités les nombreuses opportunités que représentent le wifi, les TIC, les outils interactifs, etc.

Le tourisme étranger, est important certes, mais, un dernier point non négligeable est celui de l'optimisation du **tourisme des Français en France**, pour lequel la solution qui se dégage est celle de la promotion du tourisme de proximité. Pour cela, différentes options sont proposées : étalement des congés, promotion et communication de la destination France et de son offre diversifiée… Plusieurs répondants soulignent l'opportunité que représentent les chèques vacances.

Pour finir, les répondants ont été appelés à se prononcer plus généralement sur leurs attentes vis à vis des Assises du tourisme. Majoritairement, ils soulignent l'importance d'une prise de conscience par les acteurs nationaux, locaux, et les particuliers des enjeux que représente le tourisme, la nécessité de mettre en place des mesures pour une appropriation de tous ces acteurs de ces enjeux. La clarification de l'organisation entre les acteurs publics du tourisme, et surtout la coopération avec les acteurs professionnels et les particuliers, afin de simplifier la production de l'offre touristique est rapportée.

Lien vers les résultats :

http://www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr/files/consultation_assises_tourisme_modif.pdf

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi